



Association Professionnelle Nationale des Militaires de la Gendarmerie du XXI^{ème} siècle

à Mont-Saint-Aignan
Le 28 mars 2016

La présidence

Référence : 20160323.01

presidence@gendxxi.org

Monsieur le Président
de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

Dès octobre 2015, vous avez lancé une feuille de route sociale, que vous souhaitez ambitieuse, pour notre pays.

GendXXI, Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) déclarée conformément à la loi du 28 juillet 2015, vient vers vous concernant le volet gendarmerie de cette feuille de route sociale.

Les propositions faites par monsieur Bernard CAZENEUVE, le Ministre de l'Intérieur, aux représentants des personnels de la gendarmerie, prennent en compte les spécificités de notre métier et de notre engagement quotidien. Pour autant, GendXXI souhaiterait porter directement à votre connaissance quelques éléments qui nous semblent primordiaux.

Des propositions du Ministre de l'Intérieur, il ressort que la hausse programmée de l' "Allocation Mission Judiciaire Gendarmerie" (AMJG) concernerait uniquement les personnels des brigades. Les personnels des brigades méritent une juste reconnaissance de leur travail particulièrement contraignant. Pour autant, comment oublier les autres gendarmes qui œuvrent jours et nuits pour assurer au mieux la sécurité des français ?

Comment oublier les personnels des unités motorisées, des Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) qui patrouillent et interviennent chaque jour sans relâche ?

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)
<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP 80076, 33166 Saint-Médard-en-Jalles
(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

Comment oublier les "spécialistes" de la gendarmerie (maîtres de chien, pilotes et mécaniciens d'hélicoptères, spécialistes du renseignement, des empreintes et du décryptage de l'ADN,...) dont le rôle est de plus en plus vital pour la réussite des missions ?

Comment oublier les personnels des escadrons de Gendarmerie Mobile, de plus en plus sollicités, et qui répondent avec une disponibilité sans faille en tout lieu, toutes circonstances, quelles que soient les contraintes horaires de leurs missions ?

Comment oublier la Garde Républicaine, dont le Haut Comité d'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM) signale depuis plusieurs années les horaires de travail, tout juste supportable, et en première ligne, lors de l'attentat du stade de France ?

Comment oublier les gendarmeries spécialisées qui assurent notamment la surveillance de sites particulièrement sensibles, et dont dépendent la sécurité d'une bonne partie de nos installations gouvernementales ?

Vous n'êtes pas sans connaître, Monsieur le Président, l'importance et l'implication de chaque gendarme. La hausse de l'« Indemnité Sujétions Spéciales Police » (ISSP) est indispensable pour que chaque gendarme puisse voir ses efforts reconnus. Aussi GendXXI vous demande une hausse immédiate de 2 points de l'ISSP pour les militaires de la gendarmerie.

GendXXI voudrait également insister sur la nécessité de, rapidement et véritablement, positionner le Corps de Soutien Technique et d'Administration de la Gendarmerie Nationale (CSTAGN) dans la catégorie B. Le soutien opérationnel de la gendarmerie a prouvé son efficacité et son caractère indispensable notamment dans les opérations extérieures et lors de crises récentes (attentats, Germanwings...).

Enfin nous voudrions souligner l'importance que vos décisions fassent l'objet d'un cadencement rapide, qui puissent permettre aux militaires de la gendarmerie de garder foi en leur métier et puissent se consacrer pleinement à la sécurité des français.

En restant à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous priant de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Le président de GendXXI

Frédéric Le Louette